

Le Maire de Poisat

Poisat, le 3 octobre 2024

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni le lundi 1^{er} juillet 2024, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

PRÉSENTS: M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON,

Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, M. Florent HOLLENDER, Mme Sandrine MENDUNI. M. Frédéric FRÉVOL. Mme Catherine

RICUPERO;

ABSENTS: M. Frédéric LAGUT, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice

TORNATORE, Mme Sarah BENALLOU, M. Alain-Patrick

FAUCONNET, Mme Carol GAUD;

POUVOIRS: De M. Frédéric LAGUT à Marie-Pierre MOUTRILLE;

De M.me Nathalie LOMBARDO à M. Ludovic BUSTOS :

SECRÉTAIRE: M. Grégory GABREL;

Par la présence de 13 élus sur 19 en exercice et 2 pouvoirs à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M. le Maire, Ludovic BUSTOS propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024. Aucune question ni remarque n'a été émise par les membres présents du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Toutes les questions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs.

MÉTROPOLE

Présenté par le Maire, Ludovic BUSTOS, la signature de la convention pour la mise en conformité et l'évolution du service commun expertise fiscale à compter du 1^{er} janvier 2025. Il rappelle que le service commun expertise fiscale, à l'initiative de la Métropole, a été crée en juin 2018 pour structurer l'ensemble des initiatives autour des questions fiscales.

A ce titre, il permet notamment le pilotage d'une démarche d'optimisation fiscale conduite par les services des communes, le développement et le déploiement des outils d'analyse de la fiscalité directe locale, la formation des techniciens communaux et la mutualisation d'un outil informatique d'observatoire fiscal.

Il explique cependant que la Métropole, ayant signée de façon bilatérale une convention avec chacun des membres, cela rend l'organisation administrative actuelle non conforme à la règlementation, puisque la création d'un service commun implique la signature d'une seule et même convention avec l'ensemble des parties. Il ajoute également que l'utilisation du logiciel d'expertise fiscale est dorénavant intégrée au service et n'est accessible qu'aux seuls membres adhérents. Enfin, il précise que la composition et les fonctions des instances de gouvernance du service commun ont été révisées. À l'avenir, la gouvernance sera organisée autour de trois instances : le comité de pilotage (COPIL), le comité technique (COTECH) et un comité de suivi, nouvellement crée pour procéder, en cas de besoin, aux arbitrages nécessaires à la bonne continuité des activités du service commun.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentée par M. Hervé FANTON, adjoint délégué, la signature de la convention d'adhésion au service commun instruction des Autorisations des Droits des Sols (ADS) avec Grenoble-Alpes Métropole. Il rappelle que jusqu'à aujourd'hui la commune bénéficiait d'une prestation de service délivrée par la Métropole, pour l'instruction de ses autorisations des droits des sols. Compte tenu de l'intérêt porté par une vingtaine d'autres communes, la Métropole propose la création d'un service commun dédié. Il est précisé que ce service commun interviendra notamment en matière de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, mais que l'adhésion à ce service n'emporte pas transfert de compétence. Ainsi, le maire reste seul compétent en matière de délivrance des actes et/ou autorisation du droit des sols.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

INTERCOMMUNALITÉ

Présentée par Mme Gwenaëlle GUERS, adjointe déléguée, la signature d'une convention de partenariat avec la mutuelle « ENTRENOUS », pour l'instauration d'un dispositif de mutuelle communale à destination des habitants et travailleurs poisatiers. Elle rappelle que l'objectif principal de ce dispositif, est de permettre à toute personne ayant un lien avec la commune, habitants ou travailleurs poisatiers, notamment les demandeurs d'emplois, les étudiants, ou encore les travailleurs indépendants de bénéficier d'une offre mutuelle santé à des prix compétitifs. Elle explique que la démarche a été menée dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) en partenariat avec la commune d'Eybens. Suite à des rencontres et échanges avec les représentants de trois mutuelles, le choix s'est porté sur la mutuelle « ENTRENOUS » basée à Chambéry. Il est précisé que ce partenariat n'implique aucune dépense de la commune, mais cette dernière pourra mettre à disposition des locaux pour des permanences à destination des poisatiers.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

RESSOURCES HUMAINES

Présentée par Zohra ABDICHE, la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet. Elle explique que pour assurer la bonne continuité du service, il est nécessaire d'anticiper le départ à la retraite de l'agent en poste. Ce nouveau poste sera effectif à compter du 1er décembre 2024.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentées par Zohra ABDICHE, le recrutement de trois agents vacataires. Elle indique que pour assurer des missions ponctuelles, nécessaires au bon fonctionnement du service enfance jeunesse et vie associative, la commune doit recruter deux agents du 02/09/2024 au 07/07/2025 et un agent du 08/07/2024 au 07/07/2025.

Ces délibérations n'ont fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

MARCHES PUBLICS

Présentée par Mme Marie-Pierre Moutrille, conseillère municipale déléguée, l'attribution du marché entretien et contrôle des toitures des bâtiments communaux. Elle rappelle que suite au diagnostic sur l'état des toitures des bâtiments communaux réalisé en 2022, il a été mis en évidence la nécessité de faire réaliser annuellement un contrôle et un nettoyage de l'ensemble des toitures afin d'en limiter la dégradation prématurée. Elle explique qu'une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée. Elle précise qu'une seule offre a été remise, il s'agit de l'entreprise GRENOBLE TOITURE SAS (agence Attila Grenoble Est), qui a obtenu la note de 91.25/100.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

INFORMATIONS

M. le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de construction du nouveau restaurant scolaire nécessite la souscription d'un emprunt d'un montant de 800 000 €. Il explique qu'une consultation a été adressée à six établissements bancaires le 7 juin. Trois d'entre eux ont remis des offres le 21 juin. Il précise que la commune est accompagnée par Seldon Finance pour l'analyse des offres de prêt. Le choix porte sur la meilleure offre qui est celle proposée par la Banque Postale avec un taux fixe de 3,72% sur 20 ans et à amortissements constants. Ce choix fera l'objet d'une décision du Maire.

M. le Maire présente les décisions prises, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

21. Contrat de maintenance et d'hébergement - logiciel bibliothèque Avec la société MICRO BIB, le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne de la bibliothèque Georges Brassens, pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois, à compter du 5 juin 2024 et pour un montant de 176.00€ HT par an.

22. Convention stockage matériel - association multi-accueil Bout'Chou Avec l'association Bout'Chou, une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un espace dédié au stockage de son matériel, au sein des locaux des ateliers municipaux, situés au 7 Place Bernard Palissy, dans la zone de Champ Fila à Poisat.

23. Marché travaux restauration scolaire - Avenant 1 - SN TRADI CHARPENTE Avec l'entreprise SN TRADI CHARPENTE, l'avenant n°1 afin de ventiler en pourcentage les indices de référence BT pour le lot n°04 (charpente couverture zinguerie) prévus à l'article 3.3.2 du CCAP. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant initial du marché.

24. Marché travaux restauration scolaire - Avenant 1 - EXALU

Avec l'entreprise EXALU, l'avenant n°1 afin de ventiler en pourcentage les indices de référence BT pour le lot n°06 (menuiseries extérieures aluminium, serrurerie) prévus à l'article 3.3.2 du CCAP. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant initial du marché.

25. Marché travaux restauration scolaire - Avenant 1 - ENTREPRISE DE PLÂTRERIE LAYE

Avec l'entreprise ENTREPRISE DE PLATRERIE LAYE, l'avenant n°1 afin de ventiler en pourcentage les indices de référence BT pour le lot n°07 (Cloisons, doublages, faux plafonds, peintures) prévus à l'article 3.3.2 du CCAP. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant initial du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.

Fait à Poisat le 3 octobre 2024

Secrétaire de séance Franck HENON Le Maire, Ludovic BUSTOS